



La centrale photovoltaïque de Dommartin respectueuse de l'environnement

Selma Filali

Installée sur la zone de la Bruche, la centrale photovoltaïque de Dommartin-lès-Remiremont sera mise en service le 12 mars. Sa construction a été pensée dans le respect des normes environnementales.

Avant l'installation des panneaux, une étude a été menée pendant une année. Afin de prendre en compte tous les cas de figure, « la faune et la flore ont été étudiées pendant les quatre saisons », explique Thibaut Loschetter, le responsable développement à Corsica Sole, l'entreprise chargée de la construction de la zone.

Lors de cette étude, un nid de gravelots a été détecté au milieu du site. Cet oiseau migrateur est une espèce protégée. Ce qui a obligé les équipes à revoir l'installation. Une zone de « sanctuarisation » a été érigée, constituant une perte de terrain de 15 à 20 %.

Pour autant, la zone de la Bruche n'était pas la première sur la liste. « Nous avons changé deux fois d'endroit, avant de nous positionner ici », indique Thibaut Loschetter. Selon lui, le secteur a été identifié par l'ONF (Office national des forêts) et par un écologue, comme propice à accueillir une centrale photovoltaïque. D'autant plus que celle-ci utilise « des panneaux recyclables à 95 % », ajoute ce

dernier.

Une fois l'installation terminée, « le site redeviendra une prairie sans nuisances avec, toutefois, une maintenance deux fois par an », promet le responsable développement.

L'impact écologique de cette construction est défini comme neutre, « voire positif », ajoute Catherine Louis, présidente de la communauté de communes de la porte des Vosges méridionales.



La centrale photovoltaïque de Dommartin-lès-Remiremont devrait se terminer début mars et la production d'électricité est prévue pour le 12 de ce mois. Photo Selma Filali

■